

Conditions du programme Government Entity License Program (Dernière révision le 23 juillet 2018)

Accès simplifié et remises avec la licence Government Entity

Le programme Government Entity Licensing Program (le « Programme ») offre aux administrations une plus grande souplesse pour l'enregistrement, l'achat, l'installation et la maintenance de produits Citrix, et pour l'achat de services Citrix. Le Programme est disponible via les revendeurs agréés Citrix (ou Citrix comme indiqué ci-dessous). Citrix peut partager vos informations de compte avec des revendeurs et distributeurs agréés Citrix pour leur permettre de mieux répondre à vos besoins transactionnels. L'inscription au Programme est sans obligation d'achat. Lorsque vous êtes prêt à effectuer un achat, le fait de soumettre un bon de commande sous votre numéro d'inscription et votre numéro de client à un revendeur agréé Citrix ou à Citrix signifie que vous acceptez les conditions en vigueur du Programme. Si vous autorisez un organisme financier à soumettre une commande en votre nom, vous reconnaissez que cela signifie également votre acceptation des conditions en vigueur du Programme. L'utilisation de votre numéro d'inscription et de votre numéro de client par l'organisme financier pour la remise du produit ou du service à vous-même confirme votre autorisation. Demandez à votre revendeur agréé Citrix la liste à jour des offres Citrix disponibles dans votre zone géographique au titre du Programme.

Le Programme est réservé exclusivement aux entités gouvernementales et pédagogiques (telles que définies ci-dessous).

Une « entité gouvernementale » est un organisme à but non lucratif qui appartient à l'une des catégories suivantes :

1. Supranational : tous les organismes ou institutions qui remplissent une fonction manifeste de réglementation ou de législation dans de nombreuses administrations nationales.
2. National ou Fédéral : tous les organismes ou institutions gouvernementales qui sont gérés au niveau fédéral ou national, et dotés d'un mandat visant à gouverner au niveau d'un Etat ou d'un pays. Cela inclut les instances parlementaires et judiciaires ayant compétence pour statuer ou décider conformément à la loi.
3. Régional/Étatique/Provincial : instance intermédiaire du gouvernement qui ne couvre pas l'ensemble du pays mais qui intervient dans plusieurs domaines de l'administration locale au sein de sa juridiction. Sont inclus (1) tous les organismes/institutions gouvernementaux qui sont gérés à un niveau national/régional et désignés par diverses appellations : régions, départements, États, landers, pays ou provinces ; et (2) tous les départements, autorités de réglementation et organes judiciaires

ayant le pouvoir de statuer ou de décider conformément à la loi dans la région, le département, l'État, le lander, le pays ou la province en question.

4. Local/Municipal : le niveau le plus bas du gouvernement et de l'administration qui y est associée. Sont inclus dans cette catégorie tous les organismes/institutions gouvernementaux gérés au niveau de la cité, de la ville, du district, de la municipalité, du village, du canton, de la commune et du quartier (par exemple, services de loisirs, collecte des ordures, lutte contre l'incendie, contrôle des services locaux et mise en œuvre de certains services nationaux).

5. Santé : Tous les organismes/institutions gouvernementaux qui fournissent des services et une couverture de soins de santé, statuent sur les politiques de santé à l'échelle d'un État ou d'un pays, financent des services et une couverture de soins de santé ou jouent un rôle régulateur en la matière.

6. Autres instances gouvernementales : tout organisme responsable individuellement auprès d'une administration d'Etat reconnue au plan international et contrôlé par celle-ci.

Tout organisme créé de droit pour remplir une mission publique telle que décrite dans la législation applicable ou les statuts de l'association/les objectifs dudit organisme (par exemple, commissions statutaires, conseils municipaux, organismes de recherche publics).

Si un organisme appartient à l'une de ces catégories et réalise des profits, les critères supplémentaires suivants seront appliqués pour déterminer s'il peut prétendre au statut d'entité éligible :

- (i) Les revenus/bénéfices reviennent-ils uniquement à l'administration ?
- (ii) L'organisme en question est-il exonéré de l'impôt sur les entreprises ?
- (iii) L'organisme est-il financé à plus de 50 % par le gouvernement (i.e. obtient-il moins de 50 % de son financement dans le cadre d'activités commerciales) ?

Si la réponse à toutes ces questions est « oui », l'organisme peut prétendre au statut d'entité éligible. Si la réponse à toutes ces questions est « non », l'organisme ne peut pas prétendre au statut d'entité éligible. En général, les sociétés, entreprises et organismes détenus par l'État (par actions ou non) qui ont des activités commerciales (télécommunications, banques, transport, etc.) ne peuvent pas prétendre au statut d'entité éligible.

Si le gouvernement d'un pays publie une liste des organismes du secteur public, ceux-ci doivent répondre aux critères mentionnés ci-dessus pour prétendre au statut d'entité éligible.

Une entité pédagogique désigne une entité gouvernementale qui appartient à l'une des catégories suivantes :

1. Les écoles sous l'administration exclusive d'un organisme public et à mission exclusivement éducative (par exemple, institut d'enseignement par correspondance, école élémentaire, établissement d'enseignement secondaire, université, établissement d'études scientifiques ou techniques), accrédité par des associations reconnues par l'autorité scolaire locale et dont la mission principale est d'enseigner.
2. L'autorité administrative régionale ou nationale de l'entité en question, si cette autorité a une mission exclusivement éducative.
3. Toutes les bibliothèques placées sous l'administration exclusive d'un organisme public.

Par exemple, la faculté de droit, l'école de commerce ou la bibliothèque d'une université publique répondant aux conditions peut être considérée comme une entité pédagogique dans le cadre du présent contrat.

Tarifs

Les tarifs du Programme sont basés sur deux modèles, l'un pour les offres produits existantes du site et l'autre pour les services Citrix Cloud. Une offre ne peut correspondre qu'à un seul modèle.

Les tarifs du Programme pour les offres produits éligibles existantes sur site sont conformes à un modèle transactionnel comprenant trois niveaux de remise recommandés (niveaux 1, 2 et 3) pour les entités gouvernementales et un niveau de remise recommandé (niveau 4) pour les entités pédagogiques. Cela permet aux clients de combiner des points dans toutes les offres éligibles pour pouvoir établir leur niveau de remise.

Pendant trois (3) ans après un achat minimal admissible, le même niveau de remise recommandé s'applique aux commandes supplémentaires passées par votre organisation.

Si vous représentez un organisme gouvernemental et passez une commande supplémentaire durant votre inscription et que cette commande donne droit à un niveau de remise recommandé supérieur, la remise est prolongée de trois (3) ans supplémentaires à compter de la date de la commande admissible. La qualification pour un niveau de remise recommandé supérieur ne s'applique pas aux entités pédagogiques, pour lesquelles il n'existe qu'un seul niveau de remise (niveau 4).

Si vous passez une commande supplémentaire dans les douze (12) mois précédant l'expiration de votre niveau de remise recommandé actuel et que cette commande correspond à au moins la moitié des points initialement requis pour pouvoir prétendre audit niveau de remise, la remise recommandée est prolongée de vingt-quatre (24) mois supplémentaires à compter de la date d'expiration prévue. Si une commande de renouvellement de remise admissible n'est pas reçue, votre inscription reste valable, mais votre remise recommandée passe au niveau 0-G (remise recommandée de zéro) jusqu'à un nouvel achat minimal admissible. Ce nouvel achat minimal admissible doit être effectué selon les critères applicables aux personnes venant de s'inscrire au Programme pour la première fois.

Le Programme est facile à gérer. Aucun rapport du client n'est requis au titre du Programme. Certains niveaux de remise pour les offres produits éligibles existantes sur site peuvent inclure le droit d'avoir un parrain désigné au sein de l'encadrement et de bénéficier de remises sur des services Citrix spécifiques.

Les tarifs du Programme pour les services Citrix Cloud éligibles sont conformes à un modèle échelonné dans lequel les tarifs suggérés diminuent en fonction du nombre de droits actifs pour un service. La valeur annuelle de l'achat d'un service Citrix Cloud individuel ajoute également des points à votre remise suggérée pour les offres éligibles existantes sur site.

Les prix réels et les remises accordées aux clients selon les deux modèles sont établis par votre revendeur Citrix agréé (ou par Citrix en cas d'achat direct). Vous devez négocier vos tarifs et vos remises avec votre fournisseur pour chaque achat. Un achat initial minimal est requis pour un achat au titre du Programme. La valeur annuelle de l'achat individuel de services Citrix Cloud et/ou la valeur d'un achat existant sur site peut être éligible à l'exigence minimum d'achat initial ou à l'exigence minimum d'achat d'extension de remise. Votre remise suggérée et la tarification échelonnée peuvent différer entre les offres pertinentes et sont susceptibles de ne pas s'appliquer à certaines offres ou en découler.

Maintenance, garantie et conseil

Les modèles de maintenance, d'assistance technique et de garantie Citrix varient selon le produit Citrix. Votre revendeur agréé Citrix peut vous expliquer les offres de maintenance, d'assistance et de garantie disponibles dans votre zone géographique concernant les produits qui vous intéressent. Notez que les renouvellements de maintenance, d'assistance et de garantie sont disponibles directement auprès de Citrix en Amérique du Nord. Citrix propose également différents services de conseil liés aux produits Citrix. Ces offres sont disponibles directement auprès de Citrix dans le monde entier. À titre exceptionnel, Citrix peut aussi accepter directement des commandes de produits et de services dans le monde entier. Les conditions de maintenance, d'assistance et de garantie sont contenues dans les licences de produits et conditions de service appropriées. Le conseil est un type d'offre d'assistance et les garanties et limitations de

responsabilité applicables à ces offres dans les licences de produits appropriées s'appliquent aux services de conseil. Si vous avez besoin de services de conseil en rapport avec un produit que vous n'avez pas encore installé, l'achat de tels services sera basé sur les conditions suivantes : a) les services de conseil seront fournis de manière professionnelle et selon les règles de l'art ; **TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES** ; b) tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les rapports, les produits existants et les produits dérivés de ces derniers, ainsi que les scripts d'installation et autres produits livrables et les développements effectués, conçus, créés, découverts, inventés ou mis en application dans le cadre de l'exécution des services sont et doivent rester la seule propriété absolue de Citrix et font l'objet d'une licence mondiale non exclusive qui vous est attribuée pour un usage interne ; et c) la responsabilité de Citrix sera limitée au montant payé pour les services de conseil concernés. Les remises proposées pour le renouvellement de maintenance et de garantie et les services de conseil peuvent différer de celles recommandées pour les produits Citrix admissibles.

La licence Government Entity Licensing convient-elle à mon organisation ?

Votre revendeur agréé Citrix peut vous expliquer les conditions minimales en matière d'achat initial et de nouvelle commande en vigueur dans votre zone géographique concernant les offres qui vous intéressent. Tous les achats effectués au titre du Programme sont définitifs, sans droit de retour, d'annulation ni de remboursement autre que celui accordé dans le cadre de la garantie ou selon les conditions d'indemnisation pour manquement de la ou des licences de produits concernées ou des conditions d'utilisation. Les fournisseurs de services hébergés, de services d'application et de services d'infrastructure ne sont pas autorisés à acheter des logiciels ou des services de maintenance de logiciels au titre de ce Programme en complément d'offres de services pour des tiers. Citrix a créé le programme Citrix Service Provider Program pour de tels services. Aux fins de cette restriction, les « fournisseurs de services hébergés » sont des clients qui privilégient la fourniture d'une combinaison de fonctions informatiques traditionnelles comme l'infrastructure, les applications, la sécurité, la surveillance, le stockage, le développement Web, l'hébergement de site Web et l'e-mail à des clients sur Internet ou d'autres réseaux étendus ; les « fournisseurs de services d'application » sont des clients qui privilégient la fourniture de services d'application de cette façon et les « fournisseurs de services d'infrastructure » sont des clients qui privilégient la fourniture de services d'infrastructure de la même façon. Cette restriction ne s'applique pas aux services destinés aux utilisateurs internes (y compris leurs sous-traitants, consultants et agents) ni aux services proposés à des tiers uniquement dans le cadre de l'activité et qui ne font pas partie de ceux exclus ci-dessus.

Licences de produits et conditions de service

Les produits Citrix sont proposés pour une implémentation et une utilisation par vous-même dans le cadre d'une licence ou en tant que services Cloud conformément aux conditions de service que vous acceptez lors de l'envoi d'un bon de commande ci-dessous, ainsi que lors de

l'installation du produit ou de l'initialisation du service Cloud, le cas échéant. Les Licences sont fournies avec les produits dans un format d'acceptation par clic alors que les conditions d'utilisation sont mises à disposition sous forme de lien internet lors de votre installation initiale d'un service et/ou sous forme de lien au sein du site du service. Votre revendeur agréé Citrix peut vous expliquer les modèles de licence et de service disponibles pour les produits Citrix qui vous intéressent. Si vous souhaitez afficher toutes les licences et les conditions de service actuelles par produit, y compris les conditions de maintenance, d'assistance, de garantie et de conseil applicables, veuillez cliquer ici : [Licences et conditions de service](#). Ces éléments font partie des conditions du Programme et doivent être étudiés avant l'achat. Vous ne devez ni transférer ni céder un droit lié à une licence ou un service sans l'accord écrit préalable de Citrix, à moins que vous ne transfériez ou cédiez ledit droit à un ayant droit ou en application d'une fusion, d'une restructuration d'entreprise ou d'une vente ou d'un transfert d'une grande partie ou de la totalité de vos actifs, auquel cas vous devez en informer Citrix.

Mise à jour du Programme et des licences

Citrix mettra ponctuellement à jour les présentes conditions du Programme, ses licences de produits et/ou ses conditions de service. Dans ce cas, nous modifierons également la date de « dernière révision » figurant au début des conditions du Programme, des licences de produits et/ou des conditions de service concernées. Les modifications s'appliquent uniquement à vos nouveaux achats de produits ou services, ou aux renouvellements de services à la date de modification ou après celle-ci. Vous n'êtes pas tenu d'effectuer d'achats supplémentaires si vous n'acceptez pas les conditions mises à jour. Citrix se réserve le droit de rejeter un bon de commande pour non-conformité avec ces conditions. Citrix se réserve également le droit de mettre fin au Programme pour quelque raison que ce soit dans un délai de trente (30) jours avant de vous en informer par e-mail. Si vous êtes inscrit au même Programme dans plusieurs instances ou si vous êtes inscrit à plusieurs programmes de licence Citrix, Citrix peut mettre fin automatiquement à toutes les inscriptions, sauf celle qui vous offre le plus haut niveau de remise. Si vous souscrivez un abonnement pluri-annuel à tout service, votre achat couvre la valeur totale de l'ensemble des années d'abonnement, même si les paiements exigés sont annuels. Au cas où vous manqueriez à votre obligation de paiement annuel une fois ce dernier à échéance, et au cas où un tel manquement se poursuivrait pendant une durée de trente (30) jours, dans ce cas tout montant existant ou restant sera immédiatement dû et à régler. Citrix se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme à la prestation de services en cas de défaut de paiement tel que mentionné dans les conditions d'utilisation en vigueur. Vos obligations de paiement se poursuivront en dépit de votre participation à votre résiliation ou à l'expiration du Programme. Vous acceptez que l'ensemble des obligations liées au paiement soit absolue et incessible. Concernant les commandes soumises directement à Citrix et acceptées, le paiement sera dû à Citrix dans les 30 jours nets suivant la date de la facture. Si de telles commandes mentionnent un destinataire facturable autre que vous-même, vous convenez de rester responsable du paiement jusqu'à ce qu'il soit effectué. Citrix expédiera les produits tangibles départ usine depuis le site d'expédition de Citrix (Incoterms 2010) et le titre de propriété sera transféré, lors de la livraison effectuée par Citrix, au site d'expédition. Les logiciels et les services en ligne intangibles seront

fournis par voie électronique. Aucun élément contenu dans un bon de commande ou un autre document soumis par vos soins ou par votre organisme financier à un revendeur agréé Citrix ou à Citrix ne complète ni ne modifie en aucune façon les conditions du Programme. Les conditions du Programme, notamment les licences de produit ainsi que les conditions d'utilisation en vigueur, constitueront votre contrat exclusif avec Citrix. Les revendeurs agréés Citrix sont des sous-traitants indépendants qui ne sont pas autorisés à lier Citrix de quelque façon que ce soit.